

Caisse Nationale

Le Médecin Conseil National

Monsieur le Président
AMIPERF
Association des Médecins Impliqués dans une
Rémunération à la Performance sanitaire

Date : 12 MAI 2011

14, boulevard du riverain
34560 POUSSAN

N/Réf. : DDO-DRM-DOGR-D-2011- 2841 -

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'Assurance Maladie attache une grande importance à l'évolution du système de santé pour une plus grande efficacité. Le Contrat d'Amélioration des Pratiques Individuelles constitue une innovation majeure dans les rapports entre les médecins et l'Assurance Maladie. Nous mettons tout en œuvre pour aider les médecins signataires du CAPI à faire évoluer les pratiques et à atteindre leurs résultats.

Ainsi, des documents synthétiques d'information à destination des médecins et des patients sont régulièrement mis à jour et remis aux médecins signataires : brochures sur la prise en charge des patients, mémos portant sur le répertoire des génériques.

Vous nous interrogez sur la mise à disposition de listes nominatives de patients avec indication de l'objectif réalisé ou non pour chacun des items du CAPI. Cette demande a effectivement fait l'objet de remontées du terrain par les délégués de l'Assurance Maladie et les praticiens conseils.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'autorisation de la CNIL pour remettre ce type de listes nominatives. Nous avons envisagé de remettre des listes sous format papier : il nous est apparu que ces listes sont difficilement utilisables en pratique courante et qu'elles ont l'inconvénient de ne pouvoir être mises à jour de manière fréquente.

Nous privilégions une solution moderne et efficace pour offrir ce service aux médecins : la mise à disposition de cette information dans Espace Pro. L'objectif est de mettre à disposition dans Espace Pro un suivi individuel de chaque patient au regard des indicateurs de prévention et de suivi des patients chroniques. Le médecin, avec l'accord de son patient grâce à la Carte Vitale, disposera de la situation de celui-ci sur les indicateurs du CAPI et accèdera à une information structurée et mise à jour.

Ce service devrait être disponible dès le début de l'année 2012. En fonction des réactions des médecins, l'Assurance Maladie pourra bien entendu développer et améliorer ce service.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hubert Allemand', written in a cursive style.

Pr Hubert ALLEMAND